

nestes des opinions. M. de Lezay s'entendit avec le maire, M. de Fargues, pour faire revivre, pour faire adopter plus généralement des habitudes nécessaires dans une ville qui peut s'égaliser à bien des capitales. Lui-même, malgré la modicité du traitement attaché alors à la préfecture du Rhône, donna, conjointement avec M. de Fargues et M. Rambaud, son successeur, l'exemple à ses administrés opulents. Lyon, dès lors, cette ville agitée, inquiète, difficile, prit un air de calme, de joie et de bonheur inconnu de ses enfants depuis bien des années. Les fêtes, en s'y succédant, y ramenaient à la fois le mouvement des affaires, la circulation de l'argent et la confiance.

Maintenant, si nous suivons M. de Lezay dans l'accomplissement de son œuvre, nous le voyons soumettre à l'autorité municipale le projet d'une large distribution d'eaux potables, suffisante à la consommation de tous les quartiers de la ville (1) ; exécuter, sous la direction habile de M. Cavenne, ingénieur en chef (2), les grandes routes de Tarare et de Villefranche, les deux villes, après Lyon, les plus importantes du département du Rhône ; adresser au ministre de l'intérieur, en vue de ce département, un projet de loi sur les communications vicinales, qui recevait les

(1) Les vues philanthropiques de M. de Lezay se sont réalisées de notre temps. Il semble que M. le sénateur Vaïsse, chargé de l'administration du département du Rhône, ait fait allusion aux plans de M. de Lezay dans le passage d'un remarquable rapport, adressé le 20 novembre 1857 au Conseil municipal de Lyon. « Depuis dix-huit mois nous avons la satisfaction d'assister au phénomène, inconnu et longtemps souhaité de ceux qui nous ont précédé, de l'eau circulant en abondance dans nos rues, claquillonnant par des fontaines gracieuses sur nos principales places publiques. »

(2) Mort en 1857. sénateur, président du Conseil général des Ponts-et-Chaussées.